



APPEL DE DEMANDES DE FINANCEMENT EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

APPEL DE DEMANDES DE FINANCEMENT 2019 JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL DANS LES ÉTABLISSEMENTS DU PATRIMOINE (EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANT(E)S)

Date d'échéance : 15 janvier 2019

L'Association des musées canadiens (AMC) a le plaisir d'annoncer le renouvellement de sa prestation du programme Jeunesse Canada au travail pour l'année 2019 – une initiative partagée avec le ministère du Patrimoine canadien. Ne manquez pas cette opportunité d'amener des idées novatrices et des compétences concurrentielles à votre organisation, tout en offrant à un étudiant une expérience de travail enrichissante.

Cet appel de demandes de financement est pour le **programme JCT dans les établissements du patrimoine (emplois d'été pour les étudiant(e)s)**.

Jeunesse Canada au travail – une définition

Jeunesse Canada au travail (JCT) est une initiative du ministère du Patrimoine canadien qui, depuis 1996, aide les jeunes Canadiennes et Canadiens à développer leurs compétences de travail et à obtenir une expérience d'emploi.

JCT fait partie de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada qui a pour objectif d'aider les jeunes, étudiants et diplômés, et plus particulièrement ceux confrontés à des obstacles à l'emploi, à acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont besoin pour accéder au marché du travail.

JCT dans les établissements du patrimoine (JCTÉP) est la structure de financement qui permet aux musées et organismes patrimoniaux de créer des emplois d'été pour les étudiants à temps plein.

Quel type d'organisme peut déposer une demande?

La priorité de l'AMC est de financer des musées et des organismes patrimoniaux canadiens. Les employeurs doivent satisfaire aux critères d'admissibilité de JCTÉP, tels que précisés dans :

- [Le Guide de l'Employeur](#)
- [JCTÉP, critères d'admissibilité pour les employeurs](#)

Quels types de participants peuvent bénéficier des programmes? Comment les participants sont-ils sélectionnés?

Les emplois d'été sont destinés aux **étudiants à temps plein âgés entre 15 et 30 ans** qui comptent retourner aux études à temps plein le trimestre suivant l'emploi d'été. Les participants JCT doivent satisfaire aux critères généraux de JCT et aux critères spécifiques de JCTÉP (emplois d'été), tels que précisés dans :

- [JCTÉP critères d'admissibilité pour les étudiants](#)

Les employeurs approuvés sont tenus d'effectuer leur propre recrutement.

Le recrutement doit s'effectuer de manière juste et équitable, par exemple par le biais d'une compétition ouverte et d'une sélection impartiale des candidats admissibles. Les candidats doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable.

Étant donné la demande croissante des jeunes pour les emplois d'été JCTÉP, les employeurs sont encouragés de donner priorité au recrutement des nouveaux participants dans ce programme. L'employeur d'un candidat préféré qui a déjà participé à un emploi JCTÉP dans son organisation doit fournir une justification écrite à leur organisme de prestation en expliquant comment la nouvelle position poursuivra le développement des compétences et connaissances du participant.

Quels types d'emploi pouvons-nous offrir?

L'AMC appuie des emplois qui répondent à tous les besoins d'un musée, en matière de :

- gestion des collections;
- recherche en conservation;
- conservation et préservation;
- éducation, interprétation et programmation;
- administration et marketing dans les musées.

Veuillez noter que le programme JCT de l'AMC ne subventionne pas les emplois liés à l'entretien général, ménager ou paysager.

Les exigences JCTÉP en matière d'emploi pour cet appel de demandes de financement

- Les emplois d'été doivent être prévus pour une durée minimale de six semaines et un maximum de seize semaines;
- Les emplois doivent se dérouler pendant l'été, idéalement entre les mois de mai et septembre;

- Les emplois d'été doivent offrir trente à quarante heures de travail par semaine. Seules les personnes handicapées peuvent travailler à temps partiel.

Comment les demandes JCTÉP sont-elles révisées et sélectionnées?

Toutes les demandes sont évaluées par un comité de révision par les pairs constitué de professionnels du domaine muséal. La sélection des emplois est faite selon des critères établis par le ministère du Patrimoine canadien :

- [JCTÉP Critères d'évaluation des employeurs \(emplois d'été\)](#)

Jeunesse Canada au travail dans les établissements du patrimoine (JCTÉP) aide les étudiants canadiens à acquérir, dans le cadre d'un emploi d'été ou d'un emploi à court terme, les connaissances et compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail dans le secteur du patrimoine et pour envisager des choix de carrière dans le secteur du patrimoine. Conformément au [Guide de l'employeur](#) 2019, **votre demande devra répondre aux objectifs généraux de JCT ainsi qu'aux objectifs spécifiques du programme énoncés ci-dessous.**

Objectifs généraux de JCT :

JCT collabore avec des employeurs qui proposent des projets qui soutiennent les objectifs généraux de JCT, notamment :

- aider les jeunes Canadiens et Canadiennes à acquérir une expérience pratique de travail, à développer leurs compétences, à améliorer leur employabilité et à se renseigner sur leurs perspectives de carrière;
- alimenter le bassin de main-d'œuvre compétente et qualifiée dans les domaines de la culture et du patrimoine et d'offrir des occasions de travailler dans les deux langues officielles;
- faire connaître et apprécier les réalisations du Canada et son patrimoine culturel.

Les objectifs particuliers de JCTÉP sont :

Pour les étudiants :

- aider les étudiants canadiens à trouver des emplois d'été ou des emplois à court terme en vue d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans le secteur du patrimoine et améliorer leur employabilité;
- leur offrir des occasions de réseautage avec des professionnels du patrimoine
- offrir des occasions de travailler avec des professionnels du secteur du patrimoine enrichir leur connaissance et leur appréciation de réalisations locales et nationales importantes ainsi que des domaines du patrimoine;
- les encourager à envisager une carrière dans un domaine du patrimoine.

Pour le secteur du patrimoine :

- aider les établissements du patrimoine à maintenir leurs activités courantes dans les fonctions clés grâce à une main-d'œuvre compétente

La priorité sera donnée aux organismes, aux jeunes et au patrimoine culturel autochtone (Premières nations, Inuit ou Métis), y compris les demandes :

- des employeurs autochtones (tous projets admissibles);
- pour un projet visant des participants autochtones (employeur autochtone ou non-autochtone);
- pour un projet voué au patrimoine culturel autochtone (employeur autochtone ou non-autochtone)

À combien s'élève le financement offert?

- JCT offre des subventions partielles pour couvrir les frais d'emploi jusqu'à un maximum de 8 000 \$ par poste. JCTÉP verse généralement entre 25 et 50 pour cent des coûts liés à l'emploi de l'étudiant et peut, lorsque justifié, subventionner jusqu'à 75 pour cent des coûts.
- Veuillez noter qu'une somme importante du financement de l'AMC est réservée aux petits et moyens musées qui ont un budget d'exploitation de moins d'un million de dollars.

Comment déposer une demande?

Déposez votre demande en ligne à jeunesse-canada-travail.canada.ca avant la date limite.

L'AMC encourage fortement tous les employeurs qui comptent effectuer une demande pour l'année 2019 d'amorcer leurs démarches le plus rapidement possible de manière à prévoir suffisamment de temps pour soumettre leurs demandes.

L'AMC vous suggère aussi grandement de préparer votre dossier dans un document de type Word ou de format texte avant de remplir la demande en ligne.

**Pour obtenir de l'assistance technique,
veuillez communiquer avec nous au 613-567-0099.**

Date d'échéance pour les demandes

Le mardi 15 janvier 2019

À quel moment les décisions de financement seront-elles annoncées?

Pour cet appel de demandes de financement, l'AMC s'attend à ce que les décisions soient annoncées en avril 2019.

Vous souhaitez effectuer une demande pour un stage JCT pour une carrière vouée au patrimoine?

Restez à l'affût pour notre appel de demandes en début d'année.

Des outils clés

- [Section « Jeunesse Canada au travail – Renseignements pour les employeurs » du site web de l'AMC](#)
- [Le Guide de l'Employeur](#)
- [JCTÉP, critères d'admissibilité pour les employeurs](#)
- [JCTÉP, critères d'admissibilité pour les étudiants](#)
- [JCTÉP, critères d'évaluation des employeurs \(emplois d'été\)](#)

Questions?

613-567-0099

ict@musees.ca

This project has been made possible by the Government of Canada. Ce projet a été rendu possible grâce au gouvernement du Canada.

Canada